

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1978)

Rubrik: Europe et Amérique du Nord

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

(don de la Croix-Rouge allemande dans la République fédérale d'Allemagne).

Une seconde mission, effectuée au début novembre par un délégué du CICR et un représentant de la Ligue, a confirmé que les besoins étaient couverts, d'autant qu'une partie des réfugiés (plus de la moitié) avaient regagné leur pays d'origine.

Dispositif

Pour mener à bien l'action de protection et d'assistance en faveur des victimes du conflit, le CICR a dû mettre sur pied un dispositif ad hoc, le Nicaragua comme le Honduras et le Costa-Rica étant couverts par la délégation régionale pour l'Amérique centrale et les Caraïbes.

Au début de l'action, seuls le délégué régional et un délégué-médecin assumaient les tâches du CICR. Devant l'ampleur de celles-ci, ils ont été rejoints, au début octobre, par deux délégués, l'un chargé de l'assistance, l'autre des visites aux personnes détenues en relation avec les événements et, dès le 20 novembre, par le délégué régional pour les pays du Cône Sud; en outre, quatre employés ont été engagés sur place.

L'équipe du CICR, basée à Managua, s'est également chargée des missions dans les pays limitrophes.

DONNÉES STATISTIQUES

Protection

Nicaragua

Depuis la fin septembre, les délégués du CICR ont effectué 29 visites, dans 19 lieux de détention, regroupant 591 personnes détenues en relation avec les événements. Le délégué-médecin s'est, en outre, rendu à de nombreuses reprises dans les hôpitaux pour y voir les détenus blessés.

Honduras

A trois reprises, les délégués du CICR ont effectué une visite à Choluteca où une centaine de membres du FSLN étaient internés.

Assistance

Le montant total de l'assistance, tant alimentaire que médicale, fournie par le CICR au cours de l'année 1978 s'est élevé à 866 000 francs suisses (non compris l'aide alimentaire de la CEE et de la Confédération suisse, cf. tableau page 52). Cette somme se répartit comme suit:

Nicaragua

pour les familles déplacées	Fr.s.
— vivres, sous forme de rations alimentaires, au nombre de 53 523	485 000,—
— médicaments	173 000,—
pour les « asilés » dans les ambassades (vivres, médicaments, secours divers)	7 500,—

Honduras

pour les réfugiés et internés	Fr.s.
— dons en espèces à la Société nationale	108 000,—
— fourniture de 50 tentes	77 000,—

Costa-Rica

pour les réfugiés	Fr.s.
— fourniture de 10 tentes	15 500,—

Résultats des appels de fonds

L'action du CICR au Nicaragua n'aurait pas été possible sans l'appui matériel que lui ont apporté les gouvernements et les Sociétés nationales

La liste des donateurs, en ce qui concerne les contributions en espèces (1 823 224 francs suisses au total pour 1978), figure aux pages 82 et 83 du présent Rapport.

La Croix-Rouge allemande dans la République fédérale d'Allemagne, la Confédération helvétique, la CEE, USAID et des industries privées suisses ont en outre contribué à cette action par des dons en nature.

EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD

Concernant les opérations proprement dites, le CICR a poursuivi, en 1978, sa mission en faveur de certaines victimes du conflit de 1974 à Chypre. Il a également effectué une visite aux « détenus politiques » au Portugal (cf. à ce sujet tableau page 46 du présent Rapport).

Pour le reste, de nombreuses missions ont eu lieu dans plusieurs pays d'Europe et d'Amérique du Nord, en vue de resserrer les liens avec les Sociétés nationales et les Gouvernements d'Etats où le CICR n'intervient pas, mais qui participent directement — en mettant du personnel à disposition — ou indirectement — par un soutien financier ou en nature — à ses opérations dans d'autres régions du monde. Ces contacts personnels permettent en effet au CICR de mieux informer ses interlocuteurs de ses activités, voire des problèmes qu'il rencontre, notamment dans le domaine du financement, d'une part, de l'application du droit international humanitaire, d'autre part, et d'avoir avec eux des échanges de vues sur des sujets d'intérêt commun, tels que la ratification des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949, la diffusion du droit international humanitaire et des principes de la Croix-Rouge, etc. Enfin, le CICR a participé à plusieurs séminaires ou autres manifestations organisés par des Sociétés nationales de cette région.

Le Président du CICR a effectué des visites s'inscrivant dans ce cadre en Bulgarie (à l'occasion du Centenaire de la Croix-Rouge bulgare), au Canada, aux Etats-Unis, en Norvège, aux Pays-Bas, en Union soviétique, en Yougoslavie, ainsi qu'auprès de la Croix-Rouge suisse. Pour plusieurs de ces déplacements, il était accompagné du délégué général pour l'Europe et l'Amérique du Nord ou du délégué régional pour l'Europe centrale et orientale.

Le délégué général s'est en outre rendu en République fédérale d'Allemagne, en Grèce, au Royaume-Uni et en Turquie, et le délégué régional en République démocratique allemande, en Hongrie, en Pologne, en Roumanie (à deux reprises), en Tchécoslovaquie et en Yougoslavie (à deux reprises, pour participer

notamment aux séminaires de formation organisés par la Croix-Rouge yougoslave à l'intention de cadres de Sociétés nationales de pays en voie de développement).

Rappelons enfin que, depuis 1955, le CICR assume la direction et la gestion du *Service International de Recherches (SIR)* à Arolsen, en République fédérale d'Allemagne.

Chypre

Trois nouvelles missions, d'une quinzaine de jours chacune, se sont déroulées à Chypre en avril, septembre et décembre 1978. Elles ont toutes été effectuées par la déléguée en charge de ce pays au siège du CICR, à laquelle se sont joints, pour la première mission, l'ancien délégué du CICR au nord de l'île, et pour la seconde, le délégué général.

A chaque fois, les représentants du CICR ont visité, d'une part, les quelque 2 000 Cypriotes-grecs demeurés dans le secteur nord de l'île, sous contrôle cypriote-turc, d'autre part, les quelque 200 Cypriotes-turcs restés au sud de l'île après l'exode de 1974. Ces visites avaient pour but de s'enquérir de la situation de ces populations sur le plan humanitaire et d'entreprendre toutes démarches nécessaires auprès des autorités compétentes. C'est ainsi que les représentants du CICR ont eu des entretiens avec le Gouvernement de Chypre, de même qu'avec les autorités cypriotes-turques à Nicosie. Ils ont également pris contact avec le représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies à Chypre.

Mentionnons enfin que le CICR a poursuivi son assistance financière à la Croix-Rouge cypriote, société en voie de formation, pour soutenir les activités de son bureau des messages familiaux (seul moyen, pour les personnes vivant au nord de l'île, de correspondre avec leurs proches se trouvant au sud).

République fédérale d'Allemagne

SERVICE INTERNATIONAL DE RECHERCHES

Le Service international de recherches (SIR), sis à Arolsen, en République fédérale d'Allemagne, a pour tâche essentielle de recueillir, classer, conserver et exploiter tous documents relatifs aux Allemands et non-Allemands ayant été détenus dans des camps de travail et de concentration nazis, ainsi qu'aux non-Allemands déplacés du fait de la Seconde Guerre mondiale. Le SIR, en particulier, délivre aux anciennes victimes des persécutions nazies qui désirent faire valoir leur droit à une pension ou à une indemnité, un certificat, établissant soit leur détention dans un camp de concentration (Allemands et non-Allemands), soit leur emploi comme travailleur étranger pendant la guerre (non-Allemands), soit encore leur séjour après la guerre dans un camp de réfugiés (non-Allemands). Il délivre également des certificats de maladies ainsi que des actes de décès.

L'ensemble des certificats émis par le SIR au profit des victimes des persécutions nazies ou des membres de leurs familles sont établis sur la base d'archives que le service a accumulées au cours des ans.

En réalité, l'exploitation de ces archives devient chaque année plus difficile. Plus de trente ans après la guerre, identifier une personne, dont la demande contient des données vagues et insuffisantes, nécessite un travail de longue haleine. On comprend mieux l'ampleur de ce problème lorsque l'on sait qu'aujourd'hui le SIR détient dans ses archives des informations précises sur plus de dix millions de personnes persécutées par le régime national-socialiste.

Les activités du SIR en 1978

RASSEMBLER LES DOCUMENTS. — De nouveaux documents relatifs à des particuliers sont parvenus au SIR de Pologne, par l'intermédiaire du Musée national, des ex-camps de concentration de Stutthof et d'Auschwitz. En outre, des documents concernant divers camps de concentration et présentant une utilité pour le travail du SIR ont été sélectionnés dans les archives de la Croix-Rouge polonaise, pour être ensuite filmés. Des documents relatifs à l'ancienne police secrète d'Etat de Darmstadt ont également été sélectionnés dans les archives d'Etat de la Hesse. Enfin, les noms figurant dans les archives de tribunaux d'exception dépendant du Procureur général de Darmstadt ont été recopiés sous forme de liste, ce qui permettra au SIR d'indiquer aux demandeurs dans quelle mesure les documents qui les intéressent se trouvent aux Archives nationales de Darmstadt.

EXPLOITER LES DOCUMENTS. — A la suite de demandes reçues, le SIR a fourni, en 1978, 83 493 réponses, dont 43 035 certificats ou rapports d'incarcération, 9745 attestations de travail pendant la guerre, 2871 rapports concernant un séjour dans un camp de personnes déplacées après la guerre et 430 rapports concernant des questions historiques.

Assemblée annuelle de la CISIR

La Commission Internationale pour le Service International de Recherches (CISIR) — qui comprend des représentants des Gouvernements de la République fédérale d'Allemagne (RFA), de Belgique, des Etats-Unis, de France, de Grèce, d'Israël, d'Italie, du Luxembourg, des Pays-Bas et du Royaume-Uni — a tenu son Assemblée annuelle à Bonn, le 8 mai 1978.

A cette occasion, le directeur du SIR, M. Philippe Züger, a commenté les divers problèmes de l'institution, en particulier en matière de financement et de restauration des archives. Le projet du budget pour 1979 a été remis au représentant du Gouvernement de la RFA, auquel il incombe de couvrir les frais d'activités du SIR.

Distinction attribuée au SIR par le Gouvernement de la RFA

A la fin de l'année 1978, le Gouvernement de la RFA a témoigné sa reconnaissance au SIR à Arolsen et au CICR à Genève. En présence de M. Alexandre Hay, président du CICR, et d'autres personnalités, la Grande Croix de l'Ordre du Mérite a été remise à MM. N. Burckhardt et A. de Cocatrix, anciens directeurs du SIR, au cours d'une cérémonie qui a eu lieu à Genève.